

jusqu'à la rue Rachel, conformément aux dispositions de l'article 544 de 62 Vict., Chap. 58.

2.—*Résolu* : Vu le rapport de l'ingénieur sanitaire, maintenant devant la Commission, de présenter au Conseil un rapport recommandant d'acquiescer à la demande de M. James McKeown pour permission de construire une écurie au No 217 de la rue Canning.

3.—*Résolu* : Que soit reçu le rapport du docteur McCarrey au sujet des poursuites intentées contre trois vendeurs de crème à la glace dans les rues.

4.—Les soumissions suivantes sont ouvertes par l'assistant greffier de la Ville :

MM. R. Gohier & Fils offrent 2 emplacements pour un bain public dans le quartier Sainte-Marie :

(1) Un terrain situé à l'angle de l'avenue de Lorimier et de la rue Nelson, d'une étendue de 70 x 120 pieds. Total 8,400 pieds à 75 cents le pied : \$6,300.

(2) Un terrain situé à l'angle de la rue projeté, à côté de l'emplacement ci-dessus décrit, d'une étendue de 70 x 120, total 8,400 ; à 70 cents le pied, \$5,880.

M. Langevin offre de construire une maison pour le gardien du bain Lévesque au prix de \$4,900. M. Langevin déclare que son offre comprend non-seulement la construction d'une maison pour le gardien, mais encore le parachèvement des autres parties du bain, suivant les plans, et aussi l'exhaussement de la cheminée.

Sur proposition de M. l'échevin L'Espérance, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accepter l'offre de MM. R. Gohier & Fils en ce qui concerne l'emplacement situé à l'angle de l'avenue de Lorimier et de la rue Nelson, d'une étendue de 70 x 120 à 75 cents le pied, \$6,300.

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit adjugé à M. L. Langevin le contrat pour la construction d'une maison pour le gardien, le parachèvement des autres parties du bain Lévesque et l'exhaussement de la cheminée dudit bain; le tout suivant les plans et devis, au prix de \$4,950 ; que MM. les architectes Asselin et Perron soient priés de donner un certificat à l'effet qu'il n'y aura aucune somme supplémentaire à payer pour lesdits travaux ; et de recommander qu'un crédit de \$250 soit voté pour les honoraires des architectes.

5.—Sur proposition de M. l'échevin L'Espérance, il est

Résolu : De présenter au Conseil un rapport recommandant que soit acceptée l'offre faite à la Ville d'un emplacement pour y construire un bain public, ledit emplacement comprenant les lots Nos. 725, 726 et 727 du No. 7 des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Denis, et ayant une étendue de 100 x 100 pieds ; prix, \$1,500.

6.—*Résolu* : De demander des soumissions par la voie des journaux pour un emplacement pour la construction d'un bain public dans le district borné par les rues Charlevoix, Sainte-Emélie et Saint-Jacques et le Canal.

7.—*Résolu* : Que MM. les architectes Asselin et Perron soient priés de préparer les plans des bains publics requis dans les quartiers Saint-Denis et Papineau, avec l'entente que s'ils ne sont pas acceptés, aucun honoraire ne sera payé pour ces plans, et que si des emplacements sont choisis, ils devront modifier leurs plans sans honoraires supplémentaires.

8.—Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu : De prier M. Piché, architecte, de préparer les plans pour le bain de la division Ouest (Sainte-Cunégonde et Saint-Henri), aux mêmes conditions que celles fixées par MM. Asselin et Perron pour les bains des autres quartiers.

Ajournement.

J. I. FLYNN,
Secrétaire.

Sts., in accordance with the provisions of Art. 544 of 62 Vict., Chap. 58.

2.—*Resolved* : In view of the report of the Sanitary Engineer, now before the meeting, that a report be made to the Council, recommending that the application of Mr. James McKeown for permission to build a stable at No. 217 Canning St., be granted.

3.—*Resolved* : That the report of Dr. McCarrey re prosecution of three street vendors of ice cream, be received.

4.—The following tenders were opened by the Assistant City Clerk :

R. Gohier & Fils, offer of 2 sites for a public bath in St. Mary's ward :

(1) A piece of land at the corner of DeLorimier Ave. and Nelson St., area 70 x 120 feet.—Total 8,400 at .75 per foot.—\$6,300.

(2) A piece of land at the corner of projected street next to preceding site, area 70 x 120.—Total 8,400 at .70 per foot.—\$5,880.

Mr. L. Langevin, for the building of a dwelling for the guardian at the Lévesque bath, for the price of \$4,900. Mr. Langevin, who was present, declared that this tender comprised, not only the building of the dwelling for the guardian, but also the completion of the other parts of the bath according to the plans, and the lengthening of the chimney.

On motion of Ald. L'Espérance, it was

Resolved : That a report be made to the Council recommending the acceptance of the tender of Messrs. Gohier & Fils for the site at the corner of DeLorimier Ave. and Nelson St., the area to be 70 x 120 feet at .75 per foot.—\$6,300.

Resolved : That a report be made to Council recommending that the contract for the building of the dwelling of the guardian, the completion of the other parts of the Lévesque bath and for the heightening of the chimney of the same, be awarded to Mr. L. Langevin at the price of \$4,950 ; that the architects Messrs. Asselin & Perron be required to give a certificate that there will be no extras in connection with the said works ; and that it be recommended that an appropriation of \$250 for the fees of the architects be granted.

On motion of Ald. L'Espérance, it was

5.—*Resolved* : That a report be made to Council recommending the acceptance of the offer to sell to the City a site for a public bath comprising lots Nos. 725, 726 and 727 of No. 7 of the official plan of St. Denis ward, area 100 x 100 feet, price \$1,500.

6.—*Resolved* : That tenders be called for through the newspapers for a site for a public bath in the district bounded by Charlevoix, St. Emélie, and St. James Sts. and the canal.

7.—*Resolved* : That Messrs. Asselin & Perron be asked to prepare plans for the public baths required in St. Denis and Papineau wards, with the understanding that if they are not accepted no charge will be made for them ; and that if the sites are chosen they must modify their plans without extra charge.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

8.—*Resolved* : That Mr. Piché, architect, be asked to supply plans for the west end bath (St. Cunégonde and St. Henry) upon the same terms as those offered by Messrs. Asselin & Perron for the other wards.

Adjourned.

J. I. FLYNN,
Secretary.